

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 6 février 2020

Date d'affichage : 6 février 2020

L'an deux mille vingt, le douze février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marcel SPILMANN, maire.

**Présents** : Robert BESANÇON, Vincent BLANCHOT, Laurence FOURNIER, Stéphane GAUCHER, Pascal GENET, Jean-Philippe HASS, Patricia HONNET, Marie-Laure HRVOJ, Yannick LAURENT, Bruno LÉOTIER, Nicolas MENNETRIER, Ninetta NUNINGER, Valérie PELLERIN, Denis PHILIPPE, Liliane VOYARD

**Représentés** : Jacky CADOT par Marcel SPILMANN, Christine ROBILLARD par Nicolas MENNETRIER, Véronique STOLTZ par Denis PHILIPPE

**Absents excusés** : Clément CONTINANT, Véronique DUCHAMP, Marion HORNBECK, Robert MOCQUARD

**Secrétaire** : Monsieur Denis PHILIPPE

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- vote le budget primitif 2020 arrêté comme suit :
  - section de fonctionnement : 2 696 310 €
  - section d'investissement : 1 302 865 €.
- accepte les conclusions de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 novembre 2019 de Troyes Champagne Métropole
- crée un emploi d'adjoint d'animation (25/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et demande à le passer à 35 h au 1<sup>er</sup> mars 2020 suite à un changement de filière d'un agent
- crée deux emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (17 h 30 mn)
- renouvelle le bail de location à la société de pêche pour le plan d'eau situé au lieu-dit « la Madeleine », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (à titre de régularisation) en précisant qu'il sera renouvelé par tacite reconduction
- fixe un tarif d'occupation du domaine public de 500 € à l'année pour deux fois par semaine hors marché
- accepte des transactions à effectuer avec des riverains de voiries faisant l'objet de plans d'alignement (rues des Pâtures et de Riancey) rendues nécessaires, suite à des travaux de clôture ou à la demande d'un notaire.
- procède à des opérations de classement et déclasserment de parcelles du domaine public au domaine privé, suite à des ventes de terrains.
- donne délégation au Maire pour représenter la commune dans l'affaire de vol de carburants.

#### Informations et questions diverses

##### **Monsieur le Maire**

- **Transports** : il informe le conseil municipal que la ligne de bus qui relie Saint-Lyé à Troyes présente une augmentation de fréquentation de 65 % de mars à décembre 2019.  
Nicolas MENNETRIER demande si les arrêts de bus actuels sont définitifs.  
Stéphane GAUCHER et Laurence FOURNIER, quant à eux, s'inquiètent sur l'implantation d'éventuels abribus.  
Nicolas MENNETRIER relève que les arrêts de départ et d'arrivée sont équipés d'abribus.  
Robert BESANÇON suggère d'utiliser les abris existants.  
Le Maire répond que la commune sera contactée le moment venu en sachant, qu'à cette réflexion, devra être intégrée le diagnostic sur l'accessibilité que doit programmer Troyes Champagne Métropole.  
Pascal GENET s'interroge sur la suppression éventuelle d'arrêts. Le Maire le rassure en lui indiquant qu'il n'y aura pas de suppressions, tout au plus, des déplacements pour raison de sécurité.  
Stéphane GAUCHER constate que les bus sont empruntés par les enfants se rendant dans les établissements scolaires privés.

- Elimination des déchets : Le SDEDA rencontre d'importantes difficultés avec la récupération des cartons dont le cours mondial s'effondre. La recette attendue pour 2020 est en baisse de 70 % par rapport à 2019.  
La cotisation annuelle par habitant pour les collectivités est maintenue à 1 €.  
Il maintient la demande auprès de madame BOEGLIN pour visiter l'UVE. Il tiendra le conseil municipal informé.
- Démoustication : Pour l'instant, aucune programmation. Celle-ci dépendra des zones larvaires.  
La cotisation est de 2,73 € par habitant. En théorie, cette compétence devrait être transférée à Troyes Champagne Métropole qui prendra en charge les frais y afférents. Les sommes, ainsi transférées, seront déduites de la dotation de compensation fixée par la CLECT.  
Robert BESANÇON attire l'attention du conseil municipal sur l'apparition du moustique tigre.  
Il constate que les exploitants agricoles sont tenus de respecter la réglementation pour les traitements des terres agricoles, mais que personne ne s'offusque de la diffusion des traitements contre les moustiques et ce, près des habitations.
- Syndicat Départ : La cotisation est fixée à 1,40 € par habitant.

**Jean-Philippe HASS** informe que l'ESC Melda section football ne souhaite plus organiser le vide-grenier. Il est transféré, avec l'accord du Maire, au service vie locale de la commune qui associera les associations pour l'organiser. Il est prévu de l'installer de nouveau au stade pour cette année. Robert BESANÇON retient l'idée que cette manifestation soit conservée, ce qui est essentiel pour lui.  
L'idée de transférer le vide-grenier à la commune interpelle madame FOURNIER. A la demande du Maire, le conseil municipal valide cette solution.

**Marie-Laure HRVOJ** informe le conseil municipal qu'elle organise une réunion publique le 13 février pour présenter aux riverains les travaux de voiries pour partie des rue Hugues de Payns et de Champêtre qui doivent commencer en mars.

**Robert-BESANÇON** s'inquiète de la suite réservée à la demande de préempter le terrain situé voie de la Thomelle sur lequel sont entreposés des véhicules. Le Maire lui répond qu'il est en attente de l'acte du notaire. Le Maire précise, par ailleurs, qu'il a signalé le problème à la gendarmerie.

**Denis PHILIPPE** évoque de nouveau les malfaçons constatées suite aux travaux rue Marcel Chutry au hameau de Grange l'Evêque. Marie-Laure HRVOJ lui répond qu'elle a sollicité l'entreprise qui doit intervenir. Denis PHILIPPE relève le manque de sérieux de l'entreprise.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 15.



Le Maire,

  
Marcel SPILMANN